N° 059-0926

République Française
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

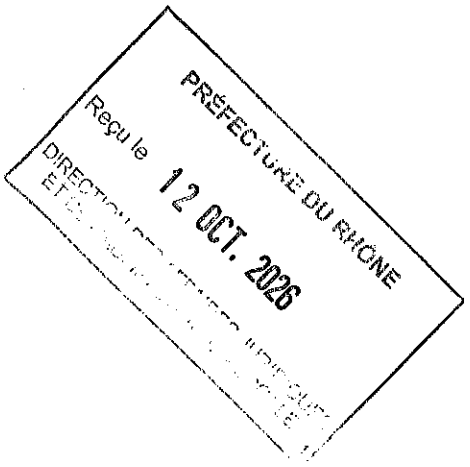
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de M. MONNIER Damien, Maire de Sathonay-Camp
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant conformément aux articles L2122-7 et L.2122-8,
Date de la convocation des membres du conseil municipal : 17 septembre 2026

Etaient Présents :
Mesdames, Messieurs MONNIER Damien, ROCHE Jean-Michel, BADOIL Daniel, FRICHET Laëtitia, FILANCIA Lucio, PERNEY Déborah, BRENDEL Christophe, BERTHOLD Émilie, BONGIOVANNI Nicole, PYRAM Miguel, GAUDENECHE Aline, VUARIER Jérome, BERLIER Jean-Luc, Mme WAGNER Delphine, MARTI Xavier, BADACHE Geneviève, SILVA DOBBS Danièle, LAURET Jocelyn, BOVIER Sylvie, MIRAUD Xavier, TROTTA Stéphanie, BURLOT Yann, FONTAINE Myriam, ESTRUCH Stéphanie.

Étaient absents excusés avec pouvoir :
Mme JULIAT a donné pouvoir à M. FILANCIA
Mme GAY a donné pouvoir à M. MIRAUD
M. STEINLÉ Nicolas a donné pouvoir à M. MONNIER
M. LARGILLIÈRE a donné pouvoir à Mme FONTAINE,
Mme LACROIX a donné pouvoir à Mme ESTRUCH

Secrétaire : Danièle SILVA DOBBS



Délibération n° 059-0926
Publiée le 9 octobre 2026
Transmis à M. le Préfet le 8 octobre 2026

Objet : <u>Subvention Poney Club</u>

Monsieur le Maire expose,

Le Poney Club de Sathonay participe activement au dynamisme sportif et associatif de la commune.

Lors d'un échange avec les responsables de l'association, il a été évoqué la volonté de soutenir les cavaliers engagés dans les compétitions équestres, contribuant ainsi au rayonnement de Sathonay-Camp à l'extérieur du territoire communal.

Par ailleurs, par sa participation aux manifestations municipales et son implication dans la vie locale, l'association contribue à l'animation du territoire et au renforcement du lien entre les habitants.

Cette aide financière s'inscrit dans la volonté municipale de soutenir les associations qui participent au rayonnement de la commune, favorisent l'engagement local et contribuent à la qualité de la vie associative de Sathonay-Camp.

Afin d'accompagner ces actions et de soutenir l'engagement sportif des cavaliers du club, il est proposé au Conseil municipal de décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Poney Club de Sathonay.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par le Poney Club de Sathonay ;

Vu les crédits inscrits au budget communal ;

Vu l'avis de la commission Vie associative en date du 14 septembre 2026.

Considérant l'implication du Poney Club de Sathonay dans la vie sportive et associative de la commune ;

Considérant la participation de ses cavaliers aux compétitions équestres et le rayonnement ainsi apporté à Sathonay-Camp ;

Considérant la participation de l'association aux manifestations organisées par la Ville et son implication dans la vie locale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer au Poney Club de Sathonay une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € ;

- **Dit** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de cette subvention et à signer les documents correspondants.

- **Soumet** la présente délibération au visa de Monsieur le Préfet du Rhône.

Ont voté contre : Néant
Se sont abstenus : Néant
*Ont voté pour : **29 voix***

Adopté à l'unanimité

Fait à SATHONAY-CAMP,
le 6 octobre 2026
(Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme)
Le Maire
Damien MONNIER

